



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-66**

Séance publique du

26 mai 2014

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-46102-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MARCHE N°A13.045 RELATIF A LA FOURNITURE ET GESTION DE TITRES RESTAURANT AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE PASSÉ AVEC LA SOCIETE SODEXO - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU VOLUME MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : M. Gerard DELOCHE

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ N°A13.045 RELATIF A LA FOURNITURE ET GESTION DE TITRES RESTAURANT AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ SODEXO - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU VOLUME MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le marché de fourniture de titres restaurant de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix en Provence (ESAAIX) s'achève le 27 juillet 2014.

Dans un souci de rationalisation des coûts de gestion, il paraît opportun que les besoins en titres restaurant de l'ESAAIX soient intégrés dans le marché de la ville.

En effet la ville et l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix en Provence (ESAAIX) ont passé une convention de mandat qui prévoit notamment la mise en œuvre de contrats passés par la ville et dont bénéficie l'école, moyennant une facturation des prestations réalisées. Cette convention prévoit expressément dans son article 2-2 que la fourniture des titres restaurant relève de ce cadre.

Par délibération N°2013.419 du 08 juillet 2013, Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux marchés publics ont été autorisés à signer le marché concernant la fourniture et la gestion de titres restaurant au profit du personnel de la commune d'Aix en Provence Aix en Provence avec la société SODEXO.

Le marché a été conclu, après une procédure d'appel d'offres, pour une période initiale de 1 an du 28/07/2013 au 27/07/2014. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 27 juillet 2016.

Compte tenu de ces éléments, il convient de prendre en compte par voie d'avenant les besoins de l'ESAAIX en termes de titres restaurant sur le marché de la Ville d'Aix en Provence.

La quantité maximum annuelle du nombre de titres restaurant est ainsi portée de 420 000 à 429 000 à compter du 28 juillet 2014. La quantité minimum annuelle reste inchangée soit 100 000 titres restaurant/an.

Cet avenant en modifiant le nombre de titres restaurant maximum annuel représente une augmentation de 2,14 % (9000 sur 420 000 titres) sachant que le coût des prestations est égal à 0 €, que le titulaire du marché accorde une remise annuelle de 0,82% sur le montant versé (nombre de titres restaurant X valeur faciale du titre restaurant) et propose des frais de gestion de – 0,12 € sur chaque titre restaurant.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : L'avenant n°1 au marché n°A13.045 portant augmentation du volume maximum annuel des prestations, passé avec la société SODEXO.
- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A13.045 portant augmentation du volume maximum annuel des prestations, passé avec la société SODEXO, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2014-66 - MARCHE N°A13.045 RELATIF A LA FOURNITURE ET GESTION DE TITRES RESTAURANT AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE PASSÉ AVEC LA SOCIETE SODEXO - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU VOLUME MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques,
Marchés Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

**MARCHE DE FOURNITURE ET GESTION DE TITRES RESTAURANT
AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

MARCHE N°A13-045 CONCLU AVEC LA SOCIETE SODEXO

AVENANT N°1

**RELATIF A L'AUGMENTATION DU VOLUME MAXIMUM ANNUEL
DES PRESTATIONS**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

PREAMBULE :

Il est rappelé que la Ville d'Aix en Provence et l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix en Provence (ESAAIX) ont passé une convention de mandat qui prévoit notamment la mise en œuvre de contrats passés par la ville et dont bénéficie l'école, moyennant une facturation des prestations réalisées. Cette convention prévoit expressément dans son article 2-2 que la fourniture des titres restaurant relève de ce cadre.

1.1 - IDENTIFICATION DU MARCHE-

Objet du marché : Fourniture et gestion de titres restaurant au profit du personnel de la commune d'Aix-en-Provence.

Marché N°A13-045 : enregistré le 24 juillet 2013 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié à la société SODEXO.

Forme du marché : marché à bons de commande.

<i>Désignation</i>	<i>Minimum annuel</i>	<i>Maximum annuel</i>	<i>Quantité</i>
Fourniture et gestion de titres restaurant	100 000	420 000	Unité

Durée du marché : Conclu pour une période initiale de 1 an, du 28 juillet 2013 au 27 juillet 2014. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 27 Juillet 2016.

1.2 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- D'autre part, la Société SODEXO représentée par
(nom, prénom), (qualité), numéro SIRET
.....et domiciliée

2. OBJET DU PRESENT AVENANT

2.1 - AUGMENTATION DU VOLUME MAXIMUM DES PRESTATIONS DU MARCHE -

La quantité maximum annuelle du nombre de titres restaurant est portée à 429 000 afin de prendre en compte les besoins de l'école supérieure d'art d'Aix en Provence (ESAAIX) à compter du 28 juillet 2014, dans le cadre de la convention précitée. La quantité minimum annuelle reste inchangée.

<i>Désignation</i>	<i>Minimum annuel</i>	<i>Maximum annuel</i>	<i>Quantité</i>
Fourniture et gestion de titres restaurant	100 000	429 000	Unité

2.2 - AUTRES CLAUSES -

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3. Signature des parties:

<p>Pour la Société représenté par</p> <p>(Nom, qualité et cachet de la société)</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics</p> <p>Fait à Aix-en-Provence,</p> <p>Le</p>
--	--